

COMMISSION ANS

Réunion restreinte du 26 mai 2025



Présents : Mmes FERREIRA Lili, POLICON Marie-Thérèse, MM FOLTIER Bruno, MAGGI Jean-Pierre, OUDAYA Hedi

PROJET PROPOSES

Après étude des différents projets de chaque structure et des budgétisations associées ;

Tout en respectant les différents critères de sélection et d'attribution, à savoir :

- *Le projet doit répondre aux objectifs fédéraux*
-

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 4 actions au maximum.

Si 3 ou 4 actions sont déposées :

- **Obligation** d'inclure une action dans l'item « Développement de la pratique féminine »(p.16) **et** une autre dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » (p.26)
- **Exemple**: Un porteur de projet qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de Golf Foot » et l'item « Engagement environnemental ».

Si 2 actions sont déposées :

- **Obligation** d'inclure au moins **une action sur les deux** dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Si 1 action est déposée :

- **Obligation** de déposer **son unique action** dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.



- *La subvention attribuée doit être au minimum de 1500€ par porteur de projets*
- *La subvention attribuée ne peut pas excéder un maximum de 50% du budget de l'action ;*

La répartition de l'enveloppe budgétaire de 32 625€ est proposée sur le tableau en annexe
« COMMISSION ANS - Tableau de répartition - D94 »

L'ensemble des actions des projets soutenus sont indiqués dans le tableau en annexe « COMMISSION ANS -
Tableau de répartition - D94 ».

Les projets qui n'ont pas été soutenus sont détaillés au sein même du PV.

CO VINCENNES

Projet 1 – « Développement De La Pratique Féminine »

Projet 2 – « Le Co Vincennes S'Engage Pour La Planète »

Une subvention de 3 000€ est proposée à la CR.

RED STAR DE CRETEIL

Projet 1 – « Le Football Au Féminin, C'Est Aussi Chez Nous ! »

Projet 2 – « Mon club éco-responsable »

Projet 3 – « Bouge avec ton club »

Projet 4 – « Nos bénévoles, Notre force »

En respectant les différents critères de sélections et d'attribution, à savoir :

Si 4 actions sont déposées – Obligation d'inclure une action dans l'item « développement de la pratique féminine » ET « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

Aucune subvention n'est accordée, car la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité.

VITRY ES

Projet 1 – « Développement Et Accès À La Pratique Du Football Féminin »

Une subvention de 4 200€ est proposée à la CR.

AS ORLY

Projet 1 – « Fémi'Foot »

Projet 2 – « Obtention Du Label Jeunes FFF »

Une subvention de 1 550€ est proposée à la CR.

BRY FC

Projet 1 – « Renforcer La Lutte Contre La Violence Et La Discrimination »

Projet 2 – « Donnons Des Elles Au Foot »

Projet 3 – « Les Bénévoles : Votre Temps, Leur Victoire »

Projet 4 – « La Structuration De La Pratique Des Jeunes Au Fcbry »

Une subvention de 2 200€ est proposée à la CR.

HAY LES ROSES CA

Projet 1 – « Le Foot Donne Des Elles »

Une subvention de 2 250€ est proposée à la CR.

JOINVILLE RC

Projet 1 – « Stage Rcj »

Projet 2 – « Section Féminine Rcj »

Une subvention de 3 800€ est proposée à la CR.

VGA ST MAUR US

Projet 1 – « Développement De La Pratique Féminine »

Une subvention de 6 200€ est proposée à la CR.

FONTENAY US

Projet 1 – « Football 2025 - Développement De La Pratique Féminine »

Projet 2 – « Football 2025 - Sport Santé »

Une subvention de 4 025€ est proposée à la CR.

AS VAL DE FONTENAY

Projet 1 – « Bouge pour ta planète ! »

En respectant les différents critères de sélections et d'attribution, à savoir :

Si 1 action est déposée – Obligation de déposer son unique action dans l'item « développement de la pratique féminine » OU « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

Aucune subvention n'est accordée, car la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité.

FC NOGENT

Projet 1 – « Développement Et Structuration De La Pratique Féminine »

Projet 2 – « Accueil D'Enfants Handicapés En Inclusion »

Projet 3 – « Lutte Contre Toutes Les Formes De Violence. »

Projet 4 – « Structuration De La Pratique Des Jeunes »

Une subvention de 5 400€ est proposée à la CR.

US CRETEIL FUTSAL

Projet 1 – « Promouvoir le Futsal comme vecteur d'insertion, de cohésion et de bien-être physique »

En respectant les différents critères de sélections et d'attribution, à savoir :

- **La subvention attribuée ne peut pas excéder un maximum de 50% du budget de l'action**
- **La subvention attribuée doit être au minimum de 1500€ par porteur de projets**

Aucune subvention n'est accordée, car la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité.

TABLEAU RECAPITULATIF

Numéro dossier LCA	Nom association	Montant TOTAL demandé	Montant TOTAL proposé à la CR
25-064389	CLUB OLYMPIQUE DE VINCENNES	5 000,00 €	3 000,00 €
25-094801	RED STAR DE CRÉTEIL	3 150,00 €	
25-095335	ENTENTE SPORTIVE DE VITRY	8 000,00 €	4 200,00 €
25-081642	AVENIR SPORTIF D'ORLY	5 000,00 €	1 550,00 €
25-064472	FOOTBALL CLUB DE BRY	8 250,00 €	2 200,00 €
25-094147	CLUB ATHLETIQUE DE L'HAY-LES-ROSES FOOTBALL	3 500,00 €	2 250,00 €
25-093465	RACING CLUB DE JOINVILLE	10 500,00 €	3 800,00 €
25-065024	LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR	15 250,00 €	6 200,00 €
25-066443	UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE (U.S.F)	10 000,00 €	4 025,00 €
25-089857	ASSOCIATION SPORTIVE VAL DE FONTENAY	1 500,00 €	
25-066574	FOOTBALL CLUB DE NOGENT SUR MARNE	28 500,00 €	5 400,00 €
25-088211	UNION SPORTIVE DE CRETEIL FUTSAL	2 000,00 €	
			32 625,00 €